

Sécurité dans l'utilisation des gaz

Comprendre et prévenir les risques liés à la mise en œuvre des gaz industriels et de laboratoire.



Théorie 90%
Visite commentée* 10%

PUBLIC

Utilisateurs de gaz industriels et de laboratoire.
Personnes travaillant à proximité d'installations de gaz : ingénieur, technicien, responsable HSE, agent de maintenance, artisan.

PRÉ-PREQUIS

Le client doit mettre à disposition ses installations pour pouvoir réaliser la visite commentée.

DURÉE

1/2 journée

GROUPE

5 / 10 / 20 personnes

LANGUE

Français

PROGRAMME

› Les caractéristiques des gaz

- Les 3 états de la matière
- Température, pression
- Classification des gaz
- Domaine de pureté

› Prévenir les risques liés aux familles de gaz

- **Gaz comburants (oxygène) :**
prévention des risques de combustion et de suroxygénation
- **Gaz combustibles (acétylène, hydrogène, GPL) :**
plages d'inflammabilité et d'explosion, spécificités de l'acétylène : prévenir le risque d'inflammation et d'explosion
- **Gaz asphyxiants (argon, azote, CO2, hélium) :**
prévenir le risque de sous-oxygénation

› Les conditionnements des gaz

- Bouteilles, cadres, récipients cryogéniques
- Stockage, manipulation, transport des emballages
- Facteurs aggravants : pression, températures cryogéniques
- Risques associés et bonnes pratiques

› Mise en pratique

- Visite commentée de vos installations*

📍 SUR VOTRE SITE

Stage intra-entreprise

- 5 pers. (en Île de France) : 940 €
- 10 pers. : 1 875 €
- 20 pers : 3 100 €
(2 sessions dans le même jour)

INSCRIPTION

Voir page suivante

* La visite commentée n'est pas un audit ou une remise en service de vos installations.

Pour commander une formation

- Envoyez nous votre demande par mail à formationgaz.alfi@airliquide.com ou appelez-nous au **04 81 68 00 68**, n'oubliez pas d'inclure vos coordonnées et le type de formation que vous souhaitez.
- Notre service formation reviendra vers vous pour fixer des dates de formation.
- Une fois les dates fixées, vous recevrez une convention de stage à nous retourner signée sous 15 jours.
- Après la formation nous allons vous envoyer un dossier électronique avec les feuilles de présence, les feuilles d'émargement et les attestations au nom de chaque participant.

● Comment financer sa formation ? **L'OPCA, Organisme paritaire collecteur agréé**

La loi prévoit que les entreprises contribuent au financement des dispositifs de formation.

Le taux de contribution est lié directement à la masse salariale de l'entreprise.

L'OPCA est chargé de collecter les fonds de la formation professionnelle continue et de financer la formation des salariés.

Pour que les formations dispensées par Air Liquide soient prises en charge par votre OPCA, vous devez faire la demande 45 jours avant la date de formation sur le site :
› moncompteformation.gouv.fr

Nous vous conseillons fortement d'informer votre Conseiller Commercial chez Air Liquide pour qu'il puisse adresser la facturation et les feuilles d'émargement à l'OPCA de votre choix.